

Luxembourg, le 22 février 2023

Circulaire n° 2023-027

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Elections communales du 11 juin 2023 - Formulaires digitaux

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En annexe de la présente, vous trouvez un certain nombre de formulaires en « writable PDF » qui ont été mis à jour conformément à la législation en vigueur.

Ces formulaires électoraux, qui se trouvent également à votre disposition sur la plateforme électronique « Elections communales 2023 » (SharePoint), pourront être remplis électroniquement ou être imprimés dans le nombre d'exemplaires requis et remplis à la main.

Les communes pourront recourir aux formulaires précités pour les élections communales ultérieures et jusqu'à leur remplacement par des formulaires adaptés en fonction de modifications législatives éventuelles.

Il va sans dire que les autres formulaires et placards ainsi que les enveloppes, qui ont fait l'objet du bon de commande transmis aux communes par ma circulaire n° 4178 du 30 septembre 2022, seront mis à disposition en temps utile suivant la procédure habituelle.

Je me permets de nouveau d'attirer votre attention sur le fait que tous les formulaires et enveloppes ont été mis à jour suite aux modifications législatives intervenues en la matière et remplacent les formulaires et enveloppes utilisés pour les élections communales précédentes.

Pour toutes informations complémentaires, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser à l'équipe en charge de la coordination des élections communales :

Hotline Gemengewalen 2023 : tél. 247-74600

Courrier électronique : gemengewalen@mi.etat.lu



Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Annexes : 23 Formulaires

